

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3809-2012
PHASE 2B

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2012-2013
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DÉCISION FINALE D-2012-116 AU DOSSIER R-3790-2012
EXTRAITS

Déposé par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 10 avril 2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DÉCISION FINALE D-2012-116 AU DOSSIER R-3790-2012
EXTRAITS

1. DEMANDE

[1] Le 3 avril 2012, Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro ou le distributeur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), en vertu de l'article 31(5°) de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi) et de la décision D-2010-116, une demande relative au transfert des programmes du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro. Cette demande est amendée le 25 avril 2012 (la Demande). [...]

[5] Les 14 et 15 juin 2012, la FCEI, le GRAME, l'UC, OC, le ROÉÉ, le RNCREQ et S.É./AQLPA déposent leur preuve.

[6] Le **16 juillet 2012**, Gaz Métro dépose son argumentation écrite.

[7] Le **20 juillet 2012**, la FCEI réitère les conclusions de son mémoire et répond à l'argumentation de Gaz Métro.

[8] Le **23 juillet 2012**, le GRAME, OC, l'UC, le RNCREQ, le ROÉÉ et S.É./AQLPA déposent leur argumentation.

[9] Le **30 juillet 2012**, Gaz Métro dépose sa réplique et la Régie entame son délibéré.

[10] La présente décision porte sur la demande de Gaz Métro quant au transfert de certains programmes du FEÉ au PGEÉ. [...]

4.1 Programme « PC410-Aide à la construction de nouveaux bâtiments efficaces » [...]

[47] De plus, la FCEI souligne que, dans sa demande R-3808-2012 déposée en juin 2012, le FEÉ a justifié l'augmentation de budget demandée pour l'année tarifaire 2012 par le devancement de plusieurs demandes de subventions pour les participants craignant la fin du programme PC410. Selon l'intervenante, un tel devancement pourrait avoir un effet à la baisse considérable sur la participation au programme lors de l'année tarifaire 2013. [...]

[49] La Régie est d'avis qu'il y a effectivement un devancement important des demandes de subvention au programme PC410 lors de l'année

tarifaire 2012 et que cet élément pourrait affecter la participation au programme en 2013. [...]

4.3 Programme « PC440-Système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau » [...]

[64] La Régie constate que, comme dans le cas du programme PC410, le programme PC440 a fait l'objet d'une demande de budget supplémentaire en 2012 dans le cadre du dossier R-3808-2012, à cause d'une participation plus importante que prévue dans les derniers mois de l'année. Elle est d'avis que, comme pour le programme PC410, cette augmentation de participation en fin d'année est attribuable en grande partie à des devancements de demandes de subvention par des clients anticipant la fin du programme et que ces devancements affecteront la participation au programme en 2013.

[Souligné en caractère gras par nous]
